

FEBECS 2011
Fonds d'Echanges à But Educatif, Culturel
ou Sportif
Gestion 2011

Le Fonds d'Echanges à But Educatif, Culturel et Sportif (FEBECS) a été créé pour réduire l'isolement des territoires de l'Outre-Mer et favoriser le rayonnement avec leur environnement régional.

Si les demandes ont été modestes les premières années, le fonds est actuellement bien connu des associations de l'archipel et l'augmentation de crédits de 6% en 2010, a permis de financer en tout 27 opérations.

Les demandes de subvention devront être déposées **15 jours**, au minimum avant la commission sous peine de rejet.

Elles seront présentées sur le dossier « cerfa n° 12156*03 » réservé aux associations et téléchargeable sur le site : service-public.fr

Deux commissions se réuniront pour examiner les demandes :

- le jeudi 3 Mars 2011
- le jeudi 12 Mai 2011

A l'issue des commissions, et après décision du Préfet, une première part de la subvention sera versée. Le solde sera attribué après réalisation de l'opération ayant fait l'objet d'une aide au titre du FEBECS, après présentation de la facture acquittée et d'un compte-rendu de l'action réalisée.

La direction territoriale de la jeunesse et des sports (DTJS) est à votre entière disposition pour toute information complémentaire

Annick LE NAOUR

Chef du service de la direction territoriale de la jeunesse et des sports

CO = CE TUEUR INVISIBLE

Que fait-il ?

Le monoxyde de carbone est un gaz asphyxiant indétectable puisque invisible, inodore et non irritant.

Toutefois, il y a des signes précurseurs qu'il faut prendre en compte :

- des maux de tête ;
- des nausées ;
- des vertiges ;
- de l'asthénie.

Que faut-il faire ?

Avec ces facteurs, l'intoxication est prévisible. Il devient urgent :

- d'aérer les locaux ;
- d'arrêter les appareils à combustion ;
- d'appeler les secours.

Pourquoi apparaît-il sournoisement ?

Son émanation provient d'une combustion incomplète, accentuée par



une mauvaise alimentation en air frais et/ou une mauvaise évacuation des produits de combustion et d'une ventilation défaillante.

Les complices répertoriés de ce gaz invisible et inodore, pouvant provoquer l'intoxication sont :

- les appareils de chauffage
- les appareils de production d'eau chaude mal entretenus
- une mauvaise aération du logement

Le monoxyde de carbone asphyxie rapidement car il peut être mortel en moins d'une heure. Près de 5000 intoxications ont été dénombrées en 2009 en France.

Comment éviter cet indésirable invité ?

Il est important tous les ans de répéter diverses actions :

- Faire vérifier et entretenir régulièrement les installations de chauffage et de production d'eau chaude (fournaïses) et les conduits de fumée ;
- Maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement, ne pas obstruer les entrées et sorties d'air même en cas de froid ;
- Aérer le logement tous les jours ;
- Utiliser les appareils conformément aux consignes du fabricant.

Jean-Jack FÈVE

Chef de cabinet du préfet

NOMINATIONS

Aviation civile



M. Luc COLLET, chef du service de l'aviation civile de Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 1^{er} novembre 2010, en remplacement de M. Régis LOURME. M. Collet ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile était auparavant en poste à la direction de la sécurité de l'aviation civile ouest Tours.

Affaires maritimes



M. Philippe MUSEUX était précédemment chef du CROSS (centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) à la Réunion, puis il a fait un passage par Paris (quelques mois seulement) avant d'être affecté sur l'archipel le 1^{er} décembre 2010 comme chef des affaires maritimes de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Affaires sanitaires et sociales



M. Raymond DELVIN, inspecteur de l'action sanitaire et sociale est nommé chef du service de l'administration territoriale de santé depuis le 1^{er} décembre 2010. Il était chargé de mission auprès de la direction générale de l'agence régionale de santé à la Réunion.

Gendarmerie



Le maréchal des logis chef, M. Grégory HENRIQUE, est le nouveau commandant de la brigade de gendarmerie de Miquelon, après avoir été affecté à la brigade d'Orléans (45). Il a pris ses fonctions le 19 septembre 2010.



LETTRE D'INFORMATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

NUMÉRO 43 - DÉCEMBRE 2010

L'État et VOUS
Saint-Pierre-et-Miquelon

Éditorial



UN GRAND MERCI A TOUS LES BENEVOLES

Dans notre pays, le bénévolat c'est 12 000 000 de personnes qui tout au long de l'année apportent leur concours à la vie associative sous toutes ses formes. Cela représente 20 % de la population.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, on peut estimer ce chiffre à un bon millier de personnes.

Aussi, il était bien normal que, pour faire écho à la journée mondiale du bénévolat décidée par l'ONU pour le 5 décembre, soit organisée dans l'archipel une soirée spécialement consacrée aux très nombreux bénévoles et aux associations au sein desquelles ils exercent leurs activités.

En effet, compte tenu des faibles ressources de la plupart des associations (on ne compte que 19 emplois associatifs dans l'archipel) c'est grâce aux bénévoles que les associations peuvent remplir leur fonction

sociale pour être des lieux d'émergence de valeurs nouvelles, de besoins sociaux diversifiés et de préoccupations collectives. Et c'est encore plus vrai à Saint-Pierre et à Miquelon où la densité d'associations par rapport à la population est deux fois plus élevée qu'en métropole.

En tant que préfet, je suis très sensible à la présence et au travail des associations et je voudrais tirer un grand coup de chapeau à toutes celles et à tous ceux qui consacrent bénévolement une bonne partie de leurs loisirs au service des autres à travers les multiples facettes de la vie associative.

C'est grâce à eux que de nombreuses activités collectives peuvent avoir lieu et c'est aussi grâce à eux que se crée le ciment de la citoyenneté qui n'est finalement rien d'autre que l'art de bien vivre ensemble dans le respect des différences.

Jean-Régis BORIUS,
 Préfet de
 Saint-Pierre-et-Miquelon



sommaire

- La réforme du dispositif de continuité territoriale
- L'ICCAT 2010
- Le système de lecture optique GMS
- Échanges à l'éducation nationale
- FEBECS 2011
- Le monoxyde de carbone
- Nominations



La réforme du dispositif de continuité territoriale

Depuis le 19 novembre dernier, un nouveau dispositif est mis en place pour aider les résidents de l'archipel à se rendre en métropole.

Les trois types d'aides

1 : aide au billet d'avion - désormais appelée « aide à la continuité territoriale » 2 : passeport-mobilité « études » et 3 : passeport-mobilité « formation » subsistent dans leur forme mais leurs conditions

mêmes conditions que le passeport-mobilité « études ». Le montant de l'aide est fixé à 100 % du coût du titre de transport.

Par ailleurs, le bénéfice du passeport-mobilité « formation » est étendu aux personnes admissibles aux épreuves d'admission de certains concours d'accès à la fonction publique ou à certains établissements d'enseignement supérieur.

Le passeport-mobilité « formation » continue à être géré par le service du travail et de l'emploi.

Il convient de préciser que ces aides ne peuvent se cumuler entre elles et ne peuvent être versées plus d'une fois par année civile.

Fabrice MARQUAND

Chef du service des actions et des finances de l'État

L'ICCAT 2010 : un bilan positif

Du 17 au 29 novembre 2010, se tenait à Paris la 17^e Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT). Il s'agit d'une organisation inter-gouvernementale qui établit un diagnostic et des recommandations sur les possibilités de pêche du thon rouge et des espèces apparentées. L'ICCAT comprend 48 parties contractantes. Les intérêts de la France et des autres pays-membres de l'Europe sont défendus par l'union européenne.

Cependant, une particularité réside dans le fait que la France est aussi représentée « au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon » en tant que partie contractante à part entière. En effet, il existe dans l'archipel des pêcheries de thonidés, notamment d'espadon et de thon rouge. L'objectif de la délégation consistait à ramener des quotas suffisants pour continuer à pratiquer ce type de pêche, voire à le développer.



Toutefois, d'années en années, les recommandations du comité scientifique de l'ICCAT vont vers une diminution des quotas. Il s'agit en effet d'arriver à un équilibre entre les captures et la préservation de la ressource qui a été grandement entamée suite à plusieurs années de sur-consommation. La difficulté consistait donc à trouver une posture adéquate entre ces recommandations et les besoins des acteurs économiques locaux.

Cette réunion promettait d'être difficile, car l'archipel bénéficiait jusqu'à présent d'un transfert de quotas sur l'espadon qui ne devait plus être renouvelé pour 2011. Après plusieurs tractations, l'union européenne acceptait cependant d'accorder à saint-Pierre-et-Miquelon un transfert d'un montant équivalent. Cela permettra de pêcher au moins 60 T

d'espadon l'année prochaine grâce à des reports de sous-consommation des années antérieures. Toutefois, sur le thon rouge, bien que l'ensemble des quotas des parties contractantes ait subi une baisse, l'archipel pourra conserver ses 4 T. En effet, pour pouvoir pêcher la totalité du quota d'espadon, il est nécessaire d'avoir un quota suffisant de « prises accessoires » en thon rouge. L'ICCAT 2010 aura été l'occasion de nouer des contacts avec d'autres pays pour d'éventuels transferts de quotas dans les années à venir...

Guillaume de BEAUREGARD

Adjoint au chef du service des affaires maritimes de Saint-Pierre-et-Miquelon

Le système de lecture optique généralisé dans les GMS est-il fiable ? Les services de contrôle ont constaté quelques dérapages. Pas forcément en défaveur du consommateur.

Y a-t-il concordance entre les prix marqués en rayon et ceux pratiqués à la caisse ? Cette interrogation vaut pour les consommateurs comme pour les services de contrôle. Une bonne information sur les prix est jugée primordiale. Une enquête réalisée par la DGCCRF dans 50 grandes surfaces permet une ébauche de réponse.

Plus de 28 000 articles ont été contrôlés dont environ 1 sur 6 en promotion grandes surfaces. Résultat : le taux moyen d'erreurs s'élève à 6,7%, Le taux moyen d'erreurs sur les articles en promotion ou en solde est de 7,3% ; celui des articles hors promotion ou soldes est de 5,6%.



On peut expliquer cette différence par des changements de prix plus fréquents lors des ventes promotionnelles ou des soldes. Il apparaît que le nombre d'erreurs défavorables au consommateur (957) s'équilibre presque avec celui des erreurs favorables (935). En valeur, le montant payé à la caisse est même, en moyenne, légèrement inférieur à celui annoncé en rayon.

Ce qui tend à confirmer que les erreurs, dans la plupart des cas, ne sont pas intentionnelles.

Les services notent que la grande majorité des erreurs constatées est effectivement due à l'absence de répercussion en rayon des modifications tarifaires enregistrées en caisse. Lorsque des écarts sont signalés par les consommateurs, les professionnels remboursent la différence constatée.

Serge VARENNES

Chef de service à la DCCRF

Un mois de novembre riche en visites pour l'éducation nationale

Le mois de novembre a été riche en visites et en échanges pour l'éducation nationale. Le lycée professionnel a reçu la visite de deux inspecteurs de l'enseignement technique, puis de deux agents du projet jeunesse de la « Société Nationale de l'Acadie ». Les enseignants du premier degré ont bénéficié des conseils et animations pédagogiques de M. Burger, inspecteur de l'éducation nationale. M^{me} Thomas et M. Lebourgeois, inspecteurs de l'enseignement technique de l'académie de Caen étaient en mission à Saint-Pierre-et-Miquelon du 6 au 13 novembre.

Le premier volet de leur mission était pédagogique, il s'agissait d'inspecter les enseignants dans leur discipline, d'échanger avec eux sur les conditions d'exercice de leur métier et de leur faire partager les dernières réflexions sur l'évolution du métier. Le second volet s'inscrivait dans le prolongement de la visite de M. Grossemey, délégué académique aux enseignements technologiques de l'académie de Caen, qui était venu à Saint-Pierre-et-Miquelon du 15 au 22 mai 2010.

Leur travail consistait ici à rencontrer les professionnels, visiter les entreprises et les ateliers de la municipalité et de l'équipement, élaborer en partenariat avec les enseignants un schéma d'équipement des ateliers « bois » et « mécanique » et aider à promouvoir ces sections. Lors de ces rencontres M^{me} Thomas et M. Lebourgeois ont apprécié la qualité des échanges et l'investissement de leurs interlocuteurs. De retour dans l'académie de Caen, ils resteront en contact avec le lycée et le service de l'éducation pour suivre le dossier qui leur a été confié. M. Burger inspecteur de l'éducation nationale nous a ensuite rendu visite du 13 au 20 novembre pour travailler avec les enseignants du premier degré du public et du privé et visiter les enseignants dans leur classe pour procéder aux traditionnelles inspections pédagogiques. Il a animé à Miquelon comme à Saint-Pierre une conférence pédagogique ayant pour thème « l'enseignement des sciences à l'école primaire ». Cette conférence était accompagnée d'une proposition de formation et de préparation, auprès d'enseignants volontaires, d'une manifestation sur les sciences programmée pour le mois de mai prochain.

Durant cette même semaine les professeurs du lycée ont pu rencontrer deux intervenants de la « Société Nationale de l'Acadie », M^{me} Amélie Frolet O'Neil et M. Romain Blanchard, qui étaient parmi nous du 15 au 17 novembre. L'objet de leur visite était d'établir un premier contact avec les personnes concernées par des projets de la sous-commission « éducation, culture, société » de la coopération régionale. Ils ont ainsi travaillé avec les professeurs du lycée professionnel sur les projets des périodes de formation au Nouveau-Brunswick. Cette réunion a permis d'aborder tous les aspects de ce projet, les participants ont été satisfaits de cette première rencontre qui s'est révélée très fructueuse. Les deux autres projets ont fait l'objet d'autres rendez-vous, notamment avec les professeurs d'une des classes de première du lycée pour un projet d'échange avec une classe d'un établissement de Halifax en Nouvelle-Ecosse.

Philippe ANDRE

Chef du service de l'éducation nationale